

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'accueille volontiers la proposition de siéger jusqu'à ce que l'étude du bill soit achevée. Comme tout le pays le sait, c'est une question d'importance vitale. Nous sommes ici pour traiter d'une question pour laquelle chaque heure compte. Les producteurs de tout le pays sont paralysés par l'absence de services ferroviaires. Le pays s'attend sans doute que nous continuions de siéger, si nos forces nous le permettent, ce dont, à mon avis, nous sommes capables. Notre parti consent unanimement à siéger jusqu'à ce qu'on termine l'étude du bill.

L'hon. M. McIlraith: Puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, en considération de l'importance des travaux dont nous sommes saisis, il nous incombe sûrement d'appuyer la proposition du leader de l'Opposition à la Chambre, le député d'Ontario. A moins que le gouvernement ne nous assure qu'il modifiera la mesure législative, nous devrions à mon sens adopter sa proposition et siéger jusqu'à la fin de l'étude du projet de loi.

L'hon. M. McIlraith: M. L'Orateur, j'avais pris la parole pour poser une question au député de Northumberland. Je suis d'accord avec lui quant à l'importance du projet de loi et de la mesure législative. C'est pourquoi, hier soir, j'ai demandé à son chef de prolonger la séance de quelques instants, après dix heures, afin de lui permettre de terminer ses remarques. J'ai été complètement dérouté lorsqu'il a refusé cette si modeste et si raisonnable demande. Je suis encore plus intrigué maintenant de voir que le député de Northumberland est en désaccord avec son chef précisément sur ce point. De toute façon, le whip de ce parti vient de voir son chef proposer un amendement visant à rejeter la mesure législative et à faire échouer le projet de loi.

Des voix: Non, non.

L'hon. M. McIlraith: Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il demande maintenant qu'on étudie jusqu'au bout le projet de loi qu'il vient d'essayer de couler par son amendement.

L'hon. M. Churchill: Vous pouvez en présenter un autre.

L'hon. M. McIlraith: Ainsi les remarques de l'honorable leader du parti à la Chambre qu'il a, je crois, faites de bonne foi en désirant la bonne marche des travaux dont nous sommes saisis, sont difficiles à compren-

dre par rapport aux remarques de ses propres collègues. J'aimerais revenir à...

Une voix: Vous vous attirez des ennuis.

L'hon. M. McIlraith:... la simple suggestion d'une brève interruption pour l'heure du dîner. Nous l'acceptons, et nous sommes prêts à discuter de l'heure jusqu'à laquelle nous devrions siéger ce soir, et d'accepter toute suggestion raisonnable qui peut être faite à cet égard. Mais il doit s'agir d'une suggestion raisonnable et conforme au sens des responsabilités.

L'hon. M. Starr: Eu égard aux observations du leader de la Chambre, nous retirons toutes les suggestions que nous avons faites jusqu'ici. Nous devrions nous en tenir au Règlement et siéger au cours de l'heure du dîner.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement du House leader du gouvernement, il n'a pas à en vouloir au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui, hier soir, a voulu ajourner à 10 heures parce qu'il a pris toute la nuit pour pondre l'amendement aussi insipide et incolore que nous avons eu, cet après-midi, je le comprends...

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): Le Pacifique-Canadien—droits des travailleurs à la pension.

LA LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

LA REPRISE DES OPÉRATIONS ET LE RÈGLEMENT DU CONFLIT OUVRIER

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion du très honorable M. Pearson proposant la 2^e lecture du bill n^o C-230 pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, et sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker.